

Image not found or type unknown



Domicile conjugal vs séjour prolongé résidence secondaire

Par **Herve77**, le **08/12/2008** à **17:31**

Bonsoir,
Au bout de combien de temps un séjour prolongé dans notre maison secondaire peut être considéré comme un abandon du domicile conjugal?
Je vous pose cette question, car mon épouse souhaiterait que l'on se sépare, mais en attendant elle souhaiterait passer du temps dans cette résidence.
Pour information, nous avons encore un enfant en âge scolaire habitant sous notre toit.
Merci de votre réponse.
Cordialement,